

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Territoire Communautaire - Convention générale de réalisation d'études et de travaux relatifs aux réseaux d'assainissement situés sur le périmètre de l'OIN -
Décision - Approbation**

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par décret en Conseil d'Etat n° 2009-1359 du 5 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 7 novembre 2009, les travaux relatifs à l'opération d'aménagement Bordeaux-Euratlantique, dans les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac portant sur un périmètre défini par ledit décret de près de 738 hectares, ont été déclarés opération d'intérêt national (OIN) au sens de l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme.

Afin de procéder à toute opération de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et le développement durable des espaces compris à l'intérieur du périmètre de l'OIN, l'établissement public d'aménagement de Bordeaux Euratlantique a été créé à l'initiative de l'Etat par décret n° 2010-306 du 22 mars 2010.

La réalisation de ces projets urbains, échelonnée dans le temps, va nécessiter la mise en place de réseaux d'assainissement pour la collecte des eaux usées et des eaux pluviales des nouveaux quartiers, mais aussi l'exécution de dévoiements, de protections ou de renforcements de certains réseaux existants.

En complément du dispositif défini dans le protocole cadre entre la Cub et l'EPA datant du 10 juillet 2012 et portant plus spécifiquement sur la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Bordeaux Saint-Jean Belcier, les parties conviennent par la présente convention générale, des conditions générales d'exécution des études et des travaux d'assainissement situés sur le périmètre de l'OIN.

La présente convention générale applicable à l'ensemble du périmètre de l'OIN a pour objet de définir les modalités techniques et financières relatives à la réalisation des opérations urbaines réalisées sous maîtrise d'ouvrage EPA. Aussi, la présente convention générale définit le cadre contractuel des obligations réciproques des parties en ce qui concerne :

- l'étude et la réalisation des travaux de protection, de déviation et d'abandon de réseaux ou d'équipements rendus nécessaires par la réalisation des opérations urbaines ;
- l'étude et la mise en place de réseaux nouveaux, d'équipements nouveaux ou de renforcements de réseaux existants, strictement nécessaires au fonctionnement des opérations urbaines ;
- l'étude et la mise en place de réseaux nouveaux, d'équipements nouveaux ou de renforcements de réseaux existants pour des besoins d'agglomération notamment ;
- l'étude et la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux ou équipements présents sur le périmètre de l'opération urbaine ;

- le principe de financement des frais exposés pour ces études et ces travaux ;
- le processus de remise des ouvrages pour intégration dans le domaine public affermé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L121-9 et R. 121-4-1

VU le décret n° 2009-1359 du 5 novembre 2009 publié au JO du 7 novembre 2009 portant création de l'OIN Euratlantique

VU le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de la Communauté urbaine de Bordeaux en date du 4 octobre 2012

VU la délibération n° 2010/0254 du 28 mai 2010 approuvant la signature du protocole de partenariat

VU le protocole de partenariat 2010-2024 en date du 5 juillet 2010

VU le projet de convention ci-annexé

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'Opération d'Intérêt National Euratlantique nécessite l'établissement d'une convention générale de réalisation d'études et de travaux relatifs aux réseaux d'assainissement situés sur son périmètre

DECIDE

Article 1 : Les termes de la convention générale de réalisation d'études et de travaux relatifs aux réseaux d'eau potable situés sur le périmètre de l'OIN ci-annexée sont approuvés,

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention générale ci-annexée,

Article 3 : Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2014

Mme. ANNE-LISE JACQUET